



## L'édito de Jean-Louis LUNEAU (président de TECH XV)

**TECH XV : Avant d'aborder cette nouvelle saison, quel est votre sentiment sur la précédente ?**

**JL. Luneau :** Je l'ai jugée, par bien des aspects, assez positive. En disant cela je fais allusion au titre de champion de France de Castres qui a apporté un vent de fraîcheur. C'est une équipe qui joue bien au rugby, qui a travaillé dur pendant 3 ans avec un tandem d'entraîneur très professionnel et qui a été récompensée de ses efforts par ce titre. Coup de chapeau également à Toulon pour ce titre de champion d'Europe que seuls le Stade Toulousain et Brive étaient parvenus à décrocher. N'oublions pas l'intersaison qui a été très animée avec des recrutements XXL notamment au Racing, à Montpellier et bien évidemment à Toulon. La déception, s'il devait y en avoir une, viendrait plutôt des championnats du monde des moins de 20 ans ; la 5<sup>ème</sup> place de nos jeunes tricolores met encore clairement en lumière la difficulté du rugby Français à optimiser sa "formation".

**TECH XV : Revenons à l'actualité avec le TOP 14 et ses premiers résultats, parfois surprenants non ?**

**JL. Luneau :** Surprenants en effet, à l'image de ces courageux et ambitieux Oyonnaxiens qui ont créé la première surprise de la compétition en battant Clermont. Cette édition sera encore plus difficile que les précédentes parce que plus homogène, plus resserrée, et personne ne voudra lâcher le moindre petit point. Suspens garanti jusqu'au bout et à tous les étages, c'est une évidence. Reste le problème des nouvelles directives d'arbitrage par rapport à la mêlée et au protocole vidéo. Je suis persuadé que toutes ces directives vont dans le bon sens. Aux joueurs de première ligne d'adopter les bons réflexes au niveau des commandements et de faire preuve de discipline pour retrouver des mêlées stables. Quant au protocole vidéo, ça prendra probablement plus de temps pour trouver le bon équilibre mais je reste optimiste quant à son efficacité future. Il y a eu quelques abus lors des premières journées, ce qui est classique en début de saison, mais très vite le corps arbitral va s'adapter à ce nouveau protocole.

**TECH XV : Des vœux à formuler pour cette saison en guise de conclusion ?**

**JL. Luneau :** J'ai envie de dire que malgré le stress, malgré la pression, voire la tension permanente qui entoure notre championnat, j'invite tous les acteurs à garder leur sang-froid. Evitons les polémiques inutiles, les déclarations intempestives, les insultes parfois. Il est indispensable de prendre du recul sur les événements surtout quand la médiatisation est importante. Pour conclure j'ai un vœu tout simple : celui d'assister à de très nombreux matchs de qualité. Notre rugby le mérite !

## NUMÉRO 57

Septembre 2013

### SOMMAIRE

<b>L'édito de Jean-Louis LUNEAU.....</b>	<b>p.1</b>
<b>Congés des joueurs TOP 14 et PRO D2.....</b>	<b>p.2</b>
<b>Congés des joueurs F1.....</b>	<b>p.3</b>
<b>Olivier NIER parle de SPIRAL.....</b>	<b>p.4</b>
<b>Adhésion TECH XV.....</b>	<b>p.4</b>
<b>Assemblée Générale .....</b>	<b>p.4</b>

## Congés des joueurs de TOP 14 et PRO D2

En dehors de l'intersaison, la CCRP prévoit que les joueurs doivent bénéficier de :

### Pour les joueurs de TOP 14

- **2 périodes de congés** (fixées individuellement ou collectivement)
  - Période A : une semaine du 02/09/2013 au 31/12/2013 inclus (le départ en congés pouvant intervenir au plus tard le 22/12/2013)
  - Période B : une semaine du 01/01/2014 inclus au 04/05/2014 inclus (le départ en congés pouvant intervenir au plus tard le 29/04/2013)
- **1 période C de congés collectif** de 3 jours consécutifs incluant le 25/12/2013. Cette période C est distincte de la période A. Néanmoins la période A peut-être fractionnée, si et seulement si, elle est accolée à la période C.

### Pour les joueurs de PRO D2

- **1 période de congés individuelle A** d'une semaine du 16/09/2013 au 04/05/2014 inclus (le départ en congés intervenant au plus tard le 28/04/2014)
- **1 période de congés collective B** de 2 semaines en continu du 23/12/2013 inclus au 05/01/2014 inclus. La reprise de l'entraînement peut donc intervenir dès le 06/01/2014. Cette période est distincte de la période A, et ne saurait en aucun cas se confondre avec celle-ci.

### Situation particulière des joueurs en arrêt de travail

#### Les joueurs de TOP 14

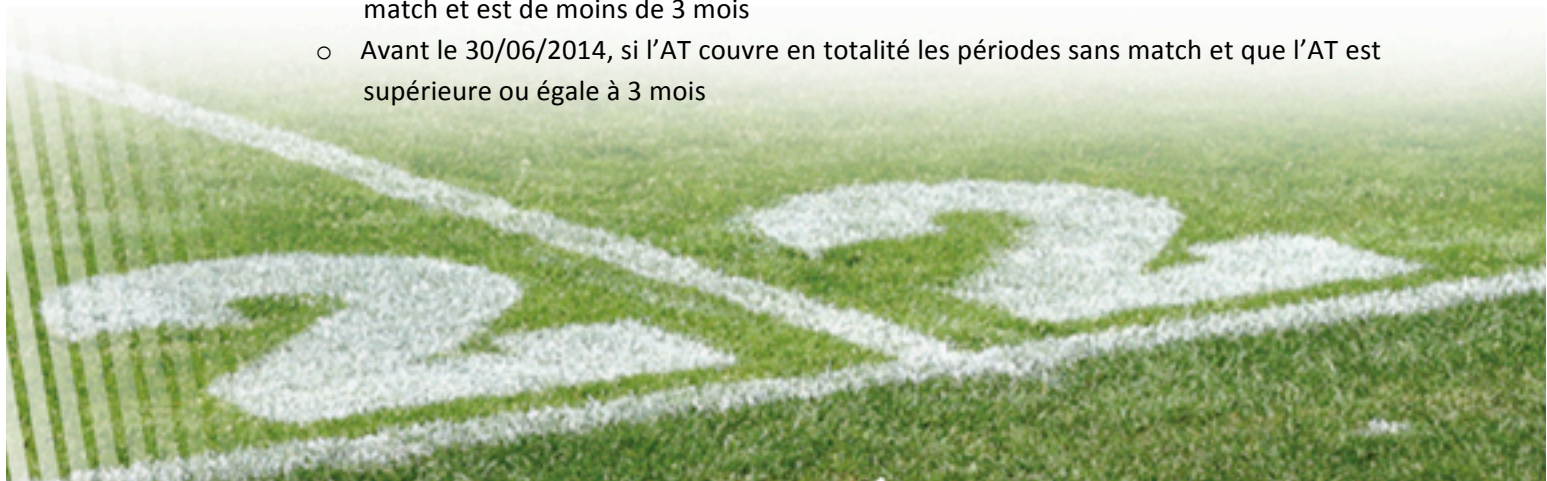
##### Congés collectifs - Période C

Le joueur n'ayant pu bénéficier en tout ou partie de cette période devra bénéficier de 3 jours de congés consécutifs avant le 30/06/2014.

##### Congés individuels

L'AT peut se trouver chevaucher une période sans match propice à l'attribution de congés payés. Alors pour :

- La période A : le club devra, si l'AT couvre la totalité de la ou les périodes sans match, attribuer au joueur au plus tard lors de la prochaine période sans match, une période de congés correspondant à ce que le joueur aurait dû avoir.
- La période B : le club devra attribuer au joueur une période de congés correspondant à celle que le joueur aurait du avoir au plus tard
  - Lors de la prochaine période sans match, si l'AT couvre la totalité des périodes sans match et est de moins de 3 mois
  - Avant le 30/06/2014, si l'AT couvre en totalité les périodes sans match et que l'AT est supérieure ou égale à 3 mois



## **Pour les joueurs de PRO D2**

### Congés collectifs – Période B

Le joueur n'ayant pu bénéficier en tout ou partie de cette période devra bénéficier de congés dans les conditions suivantes :

- S'il n'a pu bénéficier d'aucun jour de congés au titre de période B : 2 semaines de congés en continu avant le 30/06/2014
- S'il n'a pu bénéficier que d'une partie des congés au titre de la période B : congés compensatoires avant le 30/06/2014, comme suit :
  - 1 semaine s'il a bénéficié d'au moins 7 jours de congés
  - 2 semaines en continues s'il a bénéficié de moins de 7 jours

### Congés individuel – Période A

L'AT peut se trouver chevaucher une ou plusieurs période(s) sans match propice à l'attribution de congés payés. Dans ce cas, une période de congés correspondant à celle que le joueur aurait dû avoir, doit lui être attribuée.

Le club devra attribué au joueur, avant le 30/06/2014, une période de congés correspondant à celle que le joueur aurait dû avoir si l'AT couvre en totalité une ou plusieurs périodes sans match et que la durée de l'AT est supérieur ou égal à 3 mois à compter de la J1.

## **Congés des joueurs de Fédérale 1**

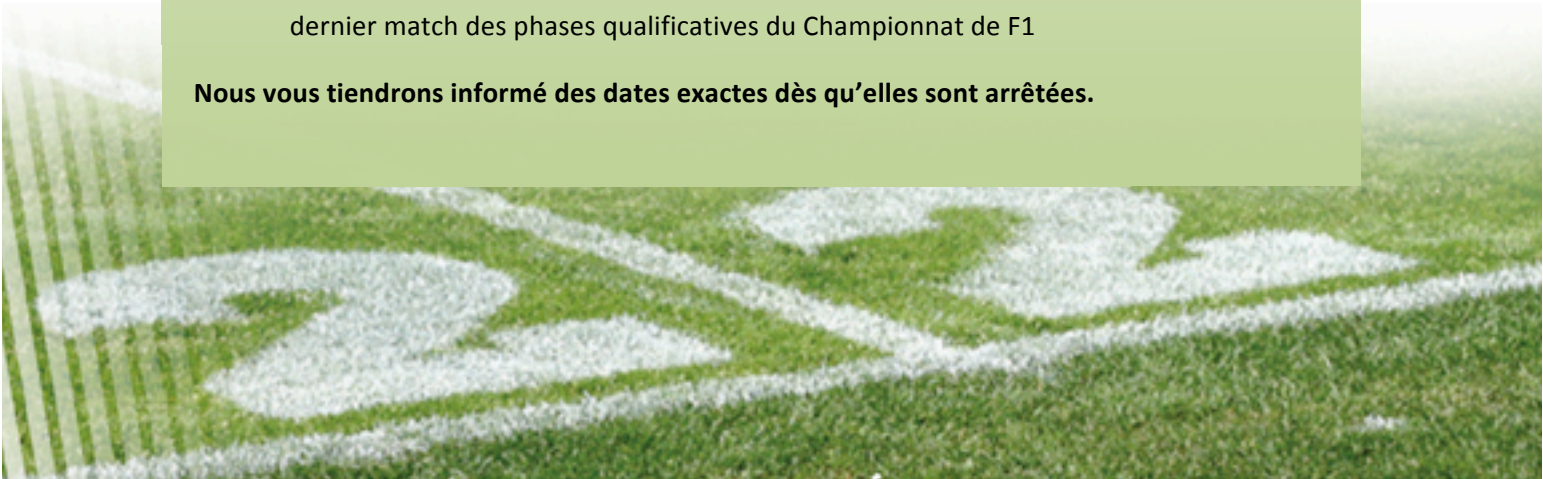
Les périodes de congés des joueurs de Fédérale 1 ne concernent que les joueurs relevant du champ d'application du Statut du joueur et de l'entraîneur de F1. Elles sont fixées par la Commission Paritaire en respect de l'article 6.2.3 de Chapitre 1 Titre II du dit Statut.

Lors de la dernière commission, l'ensemble des partenaires sociaux n'était pas présent (absence des employeurs représentés par le COSMOS).

Néanmoins, au regard des textes les périodes de congés devraient être fixées comme ceci, à noter que cette saison il ne s'agit que de période de congés collective :

- Une période commune à tous les clubs, comprenant les deux fêtes de fin d'année
- Une période commune d'une semaine précédant la première rencontre de l'Equipe de France Fédérale (le 2 Février 2014). Les joueurs retenus en sélection devront bénéficier d'une semaine de congés lors de la première semaine sans compétition officielle au sein de leur club suivant leur retour de sélection, et au plus tard avant le dernier match des phases qualificatives du Championnat de F1

**Nous vous tiendrons informé des dates exactes dès qu'elles sont arrêtées.**





## Olivier Nier nous parle du projet Spiral IFER

### Pourquoi avoir voulu créer cette plateforme pour les entraîneurs et éducateurs ?

Pour offrir un espace de formation issue du terrain et pour créer une communauté apprenante. L'un des objectifs majeur est d'inciter les entraîneurs à échanger entre eux, à partager et à avoir plaisir à faire grandir leur passion. Et puis au travers de retours nous nous sommes rendu compte que la formation continue devait-être le plus accessible possible pour les entraîneurs. D'où l'importance de la souplesse et la réactivité du E-Learning. Je me forme quand je le veux, et à mon rythme !

### Qui y a accès et que va-t-on y trouver ?

Tous les passionnés de rugby sont invités à demander leur accès à « chaton », seule condition avoir au minimum un diplôme d'éducateur de rugby ! On pourra y trouver des modules techniques créés par des entraîneurs, des partages d'expériences, mais aussi de la formation continue issue d'autres pratiques. Une partie est en accès libre, l'autre payante. Si on veut que cela marche il faut que chacun prenne l'habitude de se livrer et de communiquer sur son domaine d'expertise. Les modules sont construits pour être le plus interactifs possible. Pour voir le contenu déjà existant, il suffit de se rendre sur la page d'accueil de la plateforme SPIRAL IFER.

### Quels sont les objectifs à venir ?

Voir cette communauté grandir, des échanges de plus en plus nombreux (via les "hangout" qui seront des conférences en ligne) et des contenus de plus en plus pertinents et toujours en lien direct avec le terrain. Et puis aussi développer un maximum d'outils et de formations interactives pour les techniciens, comme on l'a déjà fait pour l'apprentissage de l'anglais, ou encore le management d'équipe. Mais cela ne se fera qu'avec l'adhésion de tous ; une solidarité qui nous tient vraiment à cœur à l'IFER. Nous proposons aux entraîneurs de se regrouper en équipe ; étant entendu que la réussite de cette équipe dépendra de l'implication de chacun de ses membres !

Le concept des œufs au jambon .....la poule est concernée.....le cochon est impliqué.....

## Assemblée Générale électorale de TECH XV

Comme tous les ans, en marge de la Nuit du Rugby, TECH XV organisera son Assemblée Générale électorale. Elle se déroulera le :

**le 21 Octobre 2013 à 14h00**  
**à l'hôtel Ibis Alésia Montparnasse**  
**49 rue des Plantes 75014 Paris.**

La convocation, l'ordre du jour, l'appel à candidature vous seront communiqués dans les prochains jours par courriel.

En espérant vous voir nombreux pour évoquer l'avenir du syndicat et de la profession.

## Adhérez !!!

Il n'est jamais trop tard pour adhérer à TECH XV. Pour cela, il vous suffit de faire une demande d'adhésion en ligne et de vous laisser guider ou télécharger la fiche d'adhésion à nous retourner avec votre cotisation. N'oubliez pas que cette dernière est déductible pour 60% de vos impôts !!!

Pour ceux qui étaient déjà adhérents lors de la saison 2012-2013 vous pouvez actualiser votre profil directement sur le site dans votre espace personnel et payer votre cotisation en ligne (en cas d'oubli de vos identifiants nous contacter).

Nous comptons sur vous pour renforcer notre position au sein du rugby Français. Votre expérience, votre expertise et vos idées contribueront à rendre notre action plus pertinente. Rejoignez nous en adhérant en ligne sur <http://techxv.org/adhesion-techxv>.